



Réseau National
des Entreprises
d'Entraînement ou
Pédagogiques®
R.E.E.P. Euro Ent'Ent

Créé le 29 avril 2020
Mis le 29 avril 2020

Entreprise Marraine et EEP

L'ENTREPRISE MARRAINE D'UNE ENTREPRISE D'ENTRAÎNEMENT PÉDAGOGIQUE

Véritable entreprise du bassin d'emploi de l'EEP, l'entreprise dite marraine s'engage par une action volontaire et citoyenne à aider l'EEP au quotidien, et à ce titre, à assister son centre de formation ou lycée porteur dans le fonctionnement simulé de cette notion d'entreprise.

- Une Entreprise

C'est une personne morale, avec une activité économique de vente, soit d'une prestation, soit de produits manufacturés. Avec une éventuelle activité de production.

Une entreprise, marchande au sens économique, mais aussi au sens social, juridique, fiscal... qui va pouvoir être observée et servir de modèle d'inspiration pour créer puis faire fonctionner son EEP.

- Une Entreprise **acteur du bassin d'emploi**, qui travaille et s'investit sur le territoire, connaît ses atouts, ses besoins, emploie des salariés et participe à la vie locale.

- Une **marraine**, c'est à dire une entreprise dont la direction et le personnel acceptent une charge éducative en participant à la destinée de l'EEP, initialement à sa création et dans son entrée dans l'économie du bassin d'emploi, puis dans sa croissance tout au long de l'engagement de marrainage en la protégeant, la conseillant et en la représentant ou en la cautionnant si besoin pour l'introduire ou l'imposer dans le bassin d'emploi (cooptation).

Entreprise du même bassin, pratiquant souvent le même objet social que celui choisi par l'EEP, elle va apporter ses atouts à l'EEP, notamment dans la connaissance technique qu'elle doit avoir du produit fictif qui est le sien, ou de sa prestation virtuelle. Cette ou ces entreprises marraines sont sélectionnées par rapport à leur objet, à leur dynamique propre. Elles acceptent dans un élan de citoyenneté, d'aider un lycée ou un centre de formation pour un développement conjoint de connaissances, et servir leur bassin de vie et d'emploi d'implantation.

Cette aide va surtout passer par un apport de documents, une ouverture de leurs pratiques professionnelles, notamment commerciales... qui seront présentées et expliquées aux stagiaires. Mais le parrainage peut aussi s'ouvrir à :

- Une participation à l'équipe pédagogique
- Une participation aux jury professionnels des titres RNCP préparés en EEP
- Une offre de stage d'application, tremplin à l'emploi
- Une offre d'emplois ponctuels de mission, emplois estivaux, CDD...
- Une participation au comité de pilotage de l'EEP, pour indiquer comme entreprise employeur local les besoins de compétences attendus d'un salarié, et témoigner des réponses offertes par l'EEP à cette attente, dans une relation Entreprise / Formation gagnant / gagnant.

Cet appui peut donc aller éventuellement jusqu'à la mise à disposition de salariés ou de cadres, qui vont intervenir comme formateurs associés, ou comme observateurs et consultants au sein de l'équipe enseignante. En soumettant périodiquement des études de cas ou le rendu de leur expérience professionnelle aux stagiaires, ils aideront les stagiaires de l'EEP à mieux appréhender la pratique et la réalité de l'entreprise.

L'ENTREPRISE MARRAINE OFFRE A L'E.E.

- De l'aide pour la formation pratique
- Des modèles de documents professionnels, catalogue, contrats types, CGV...
- Des échantillons de production
- Un aperçu des processus de travail
- Une modélisation de son organisation commerciale
- Une représentation de l'entreprise pour les stagiaires de l'EEP.
- Des tarifs et des catalogues
- Une idée grandeur réelle des divers frais
- Un modèle d'organisation
- Un aperçu de sa communication, et des outils, procédures et techniques employées, notamment digitaux et numériques
- De temps en temps, à la demande de l'EEP. : les conseils de ses spécialistes en commerce, comptabilité, gestion, management, import, export, communication...

UNE AIDE AU SERVICE COMMERCIAL

Initialement l'entreprise marraine aide l'EEP dans l'approfondissement de la connaissance des produits que celle-ci est censée produire, vendre, ou des prestations qu'elle souhaite offrir à l'extérieur du réseau, production ou prestation virtuelle, dont la connaissance et la culture sont a priori ignorées par le lycée ou le centre de formation porteur de l'EEP. A cet effet, l'entreprise marraine fournit les brochures techniques, les échantillons de pièces, les informations sur le métier ou le secteur concerné. L'EEP peut alors mieux apprécier la conception, la fabrication, le coût, les qualités intrinsèques du produit.

Plus tard, elle appuie également l'EEP dans ses démarches de commercialisation de ses produits en permettant aux stagiaires de trouver réponses à leurs questions et d'apprécier un modèle parlant et concret de stratégie commerciale, d'expression d'un discours vendeur et d'une communication d'entreprise (site internet, blog, présence on ligne, réseautage social).

L'EEP peut se rapprocher de plusieurs entreprises marraines aux objets et statuts différents qui lui apporteront autant d'aides et conseils sur divers et autres plans (Comptabilité, Administration, RH). Par leur diversité d'exemples, de taille, d'objets sociaux, de pratique..., elles l'enrichissent d'autant de culture, de modèles et de références. Le partenariat EEP - entreprise marraine est alors plus étendu et le stagiaire peut mieux appréhender les divers aspects de la relation salariale et la dimension comportementale des relations humaines sur un territoire défriché par ce relationnel particulier.

D'autres entreprises, plus spécialisées, peuvent également être contactées tels que cabinets d'assurances, études de notaires, banques... pour des aspects de gestion spécifique telle que la gestion de l'archivage et la documentation...

L'ENTREPRISE D'ENTRAINEMENT OFFRE A L'ENTREPRISE MARRAINE

- Une publicité gratuite et convaincante sur le marché des EEP, dans le domaine privé des formés en EEP et pendant les foires et journées commerciales EEP
- La préparation de nouveaux prospectus, dans le monde entier, par l'intermédiaire du marché des EEP.
- Des possibilités de contacts avec d'autres Entreprises Marraines, lycées et centres de formation
- Une reconnaissance par les autorités publiques locales et régionales des démarches sociales et citoyennes de l'entreprise marraine.

- Des stagiaires potentiels qui connaissent déjà l'entreprise marraine, à l'aise dans les techniques modernes de bureau et de télécommunications
- La possibilité de juger longtemps à l'avance des collaborateurs potentiels à intégrer dans sa propre entreprise
- Un personnel proposé, déjà opérationnel, à forte valeur ajoutée

L'entreprise marraine est également utile pour veiller à rappeler périodiquement à l'EEP, les évolutions économiques et sociale du bassin local. Acteur de son bassin de vie, elle en suit et subit les évolutions en matière de pratique, en matière d'outils, de techniques, d'aménagement et de transformations sociales et économiques de territoire.

Par sa présence, elle informe donc l'EEP par contre-coup de ces évolutions et des nécessaires modifications de comportement à adopter par rapport à ces attentes, voire même à ces nouvelles exigences de terrain. Elle juge alors de la juste efficacité du modèle entreprise reproduit pour l'entraînement et apporte sa connaissance du bassin d'emploi, comme celle de ses attentes et évolutions en matière d'aptitudes professionnelles.

Par ailleurs, elle donne à l'Entreprise d'Entraînement l'aperçu des réalités des productions plus ou moins niées, ou encore sa culture propre dans le domaine tertiaire, ses exemples de gestion sociale ou salariale (grande entreprise), et de dynamique internationale (entreprises reconnues à l'exportation...)

UN PARTENARIAT UTILE

L'entreprise marraine est également la caution du dispositif auprès des partenaires prescripteurs et financeurs publics. Cette démarche de parrainage crédibilise et renforce, si besoin était, la pratique pédagogique sur le bassin d'emploi. L'EEP trouve là une éclatante manifestation de son efficacité, parce qu'elle est notamment définie, observée, critiquée, aidée dans son fonctionnement au quotidien par des entreprises réelles, dans le cadre de partenariats concrets de terrain.

Cette présence patronale apporte aussi une valorisation de la pratique qui débouche sur son acceptation par le milieu employeur. Il y a là une notion de citoyenneté et de parrainage réellement nouvelle, une autre approche de relation. Au-delà de l'aspect purement formatif et pédagogique, l'EEP par ce lien avec l'entreprise marraine offre une autre compréhension de la citoyenneté, une autre définition de la fonction salariale dans une relation croisée toujours plus enrichissante.

Le maillage avec les entreprises du bassin local conditionne alors traditionnellement l'activité donnée à chaque EEP. Ainsi à Niort, ASSURTOUT Sacv proposait des prestations d'assurances comme ART LIM Sarl de Limoges vend de la porcelaine, produits fortement développés par les entreprises locales. Le stagiaire apprenant, bénéficiant de cette culture d'entreprise, y gagne un vocabulaire plus adapté, ou encore observe des pratiques professionnelles qu'il communiquera lors de son entretien d'embauche ou sa période d'essai. Il renforce ainsi toutes ses potentialités pour retrouver au plus vite un emploi sur son bassin de vie.

UNE PEDAGOGIE DE COOPTATION INTER-GENERATIONS

Le concept EEP offre donc un processus de transfert pédagogique entre ceux qui vivent les métiers de par leur profession, et ceux qui les acquièrent pour en faire leur profession. Dans l'esprit de Condorcet, l'initié rejoint l'initiateur. La cooptation et la filiation peuvent s'imaginer. La marraine peut recommander localement et sur des réseaux sociaux sa filleul, témoigner de leur formation et de leur employabilité.

L'équipe pédagogique peut être encore élargie à des cadres retraités bénévoles, notamment via leurs associations les plus connues (ECTI, EGEE...). Là encore, c'est faire en sorte que le concept

pédagogique EEP soit accepté par le bassin d'emploi, dont les ressortissants seniors apportent ici l'expérience, la connaissance et le recul que leurs carrières professionnelles leur ont offerts ou donnés. Les retraités peuvent être associés comme consultants à l'équipe pédagogique. Par leur présence, ils la complètent dans une démarche d'échange inter générations, notamment comme parrain des démarches de TRE individuelle que leur connaissance de l'économie locale et leur carnet d'adresses valorisent. Cette démarche associative ouvre l'Entreprise d'Entraînement à l'environnement économique et social local dans une dynamique collective considérant la formation et l'insertion comme un investissement dans l'homme, porteur de la valorisation à venir du territoire. Les associations de cadres retraités, engagées comme telles dans la vie citoyenne, ont traditionnellement une très bonne connaissance de leur bassin d'emploi, car elles bénéficient souvent des contacts prolongés de leurs membres avec leurs anciens employeurs.

Ces cadres peuvent donc valoriser l'identification positive de la pédagogie EEP, la cautionner et la crédibiliser, et alors conforter le taux d'insertion de ses apprenants. On citera en exemple les associations EGEE, Relais CAPIMEC MALAKOFF ou encore ECTI, réparties sur tout le territoire national. Leurs adhérents retraités interviennent ponctuellement en EEP, comme des intervenants extérieurs, tels des auditeurs, des contrôleurs ou des superviseurs de services. Ils donnent un avis et peuvent également faire avancer les réflexions des stagiaires sur des thématiques particulières comme les foires, la dimension internationale du commerce, le transport, la législation propre à l'entreprise, ou encore les techniques de recherche d'emploi. Beaucoup acceptent ici le tutorat ou le parrainage individuel de stagiaire qu'ils préparent aux entretiens d'embauche. Les partenariats de nombreuses EEP tel KANAK INNOCENT Sarl de Saint-Chamond ou ACTIV SERVICE Sa de Dammarie-les-Lys- Melun sont en ce sens exemplaire de pratiques inter-génération fructueuses. Des jeunes sont confrontés à des adultes seniors, et des demandeurs d'emploi confrontés à des retraités. Cette formation inter génération valorise ici encore la pédagogie et l'insertion, à la fois parce que l'adulte senior a une utilité pédagogique née de son vécu et de son expérience, à la fois parce qu'elle s'organise dans un bassin ou territoire d'entreprises connues. Le senior retrouve une autre citoyenneté, sa retraite n'est ni stérile, ni inutile. Il valorise et retrouve les bons côtés de son métier et les exprime, partageant avec profit son expérience avec les générations nouvelles. Le senior contribue par le témoignage de son expérience et sa dynamique à favoriser une qualité de formation et d'insertion.

Ces interventions s'articulent en parallèle à l'intervention des formateurs salariés du centre de formation ou du lycée, des vacataires et autres intervenants. Il n'y a donc pas un discours monopolistique, mais bien une dynamique de dialogues pédagogiques confrontés pour enrichir in fine la connaissance de l'apprenant.

Techniquement, ces interventions sont dispensées sous forme thématique ou magistrale, individuelle ou collective (Réunion de service, réunion du personnel). Des études de cas ou la présentation de documents professionnels sont alors supports à des réflexions formatives collectives. Il y a ainsi transfert accepté puis partage de compétences et d'expériences. Un effort particulier est également mis sur la communication, sur la mise en valeur par le discours, par le geste et l'écrit, de la pratique professionnelle. Un jugement d'ensemble est donc porté à la fois par l'équipe pédagogique traditionnelle, mais également par des professionnels.

Ainsi se construit une démarche logique de formation puis d'insertion par une reconnaissance directe de l'apprenant, de sa capacité à assumer et répondre d'un travail accepté comme réel, réaliste, opportun et fiable, jugé in situ par un professionnel actif ou retraité du bassin local d'emploi.

RELATIONS ET AVANTAGES MUTUELS AVEC L'ENTREPRISE MARRAINE

L'Entreprise d'Entraînement offre à l'Entreprise Marraine

- Une publicité gratuite et convaincante sur le marché des EEP, dans le domaine privé des formés en EEP pendant les foires et journées commerciales EEP
- La préparation de nouveaux prospects dans le monde entier par l'intermédiaire du marché des EEP.
- Des possibilités de contacts avec d'autres Entreprises Marrassines et centres de formation
- Une reconnaissance par les autorités publiques locales et régionales des démarches sociales et citoyennes de l'entreprise marraine.
- Des stagiaires potentiels qui connaissent déjà l'entreprise marraine, à l'aise dans les techniques et pratiques modernes de bureau et de télécommunications
- La possibilité de juger longtemps à l'avance des collaborateurs potentiels à intégrer dans sa propre entreprise
- Un personnel proposé, déjà opérationnel, à forte valeur ajoutée

L'Entreprise Marrassine offre à l'Entreprise d'Entraînement

- De l'aide pour la formation pratique
- Des modèles de documents professionnels, catalogue, contrats types, CGV...
- Des échantillons de production
- Un aperçu des processus de travail
- Une modélisation d'organisation commerciale
- Une représentation de l'entreprise pour les stagiaires de l'EEP.
- Des tarifs et des catalogues
- Une idée grandeur réelle des divers frais
- Un modèle d'organisation
- Des exemples de pratiques numériques
- Un aperçu de sa communication, et des outils et techniques employées, notamment digitaux et numériques
- De temps en temps, à la demande de l'EEP. : les conseils de ses spécialistes en commerce, comptabilité, gestion, management, import, export, communication...

PROPOSITION D'UN CONTRAT PÉDAGOGIQUE TYPE ENTRE UNE ENTREPRISE MARRAINE ET UNE ENTREPRISE D'ENTRAÎNEMENT PÉDAGOGIQUE

LA SIGNATURE DU CONTRAT DOIT ÊTRE MÉDIATISÉE SUR LE BASSIN D'EMPLOI COMME EXEMPLE D'UNE RELATION FORMATION/ ENTREPRISE PERTINENTE ET ACTIVE, PORTEUSE D'UNE QUALITÉ DE FORMATION ET D'INSERTION.

CONTRAT DE PARRAINAGE

Il est convenu entre :....., lycée ou centre de formation porteur de l'Entreprise d'Entraînement , représenté par son directeur.

Et

L'entreprise....., désignée comme entreprise marraine, représentée par son directeur,

Le présent contrat de coopération pédagogique et citoyen.

ARTICLE 1

Le lycée ou centre de formation.....est attentif à l'amélioration des méthodes et moyens pédagogiques de formation dans le but de réaliser la meilleure adéquation entre qualité et professionnalisme de formation et emploi sur le bassin de vie de

ARTICLE 2

Le lycée ou centre de formation.....est l'organisme support d'un dispositif innovant de formation, - reconnu et agréé au niveau national, européen et international -, appelé et défini sous le vocable « Entreprise d'Entraînement Pédagogique » ®© ou Entreprise d'Entraînement®© (EEP).

Le site internet www.euroentent.net explicite notamment cette pédagogie.

L'Entreprise d'Entraînement....., a pour objet social.....

ARTICLE 3

L'entreprise marraine apportera àlycée ou centre de formation animateur de l'EEP.....une assistance technique dans le pilotage de.....afin de répondre à l'adéquation recherchée entre qualité et professionnalisme de formation et emplois visés, tel que par exemple par la mise à disposition de documentation technique - catalogues commerciaux -, d'échantillons de production, de maquettes, de matériels, de conseils, d'interventions de salariés - employés, techniciens ou cadres - dans le cadre de visites ou de consultations, d'étude de cas ou de conseils présentés ou donnés au sein de l'EEP, et encore l'accueil éventuel de ses stagiaires ou élèves en période d'application, l'autorisation de visites de son entreprise... L'entreprise marraine

témoigne des bonnes pratiques et procédures professionnelles et de leur évolution, notamment dans les contextes numériques et digitaux et la mondialisation du commerce.

ARTICLE 4

Le lycée ou centre de formation.....s'engage à ce que le parrainage ne vienne en rien perturber l'ordre et la sécurité de l'entreprise marraine. Les dirigeants du lycée ou centre étant habilités à prendre toute mesure d'urgence en ce domaine. Le centre de formation s'engage au respect et à la confidentialité des informations qui pourront être communiquées sous ces réserves par l'entreprise marraine.

Le lycée ou centre de formation mentionnera ce parrainage et apportera en retour son aide à l'entreprise en matière de formation continue et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle assurera le relais de sa communication et de sa publicité au sein du lycée ou centre de formation, vis-à-vis de ses stagiaires ou élèves, des parents d'élèves, anciens élèves et de ses partenaires publics et privés dans le respect et les limites de la déontologie éducative.

ARTICLE 5

Le lycée ou centre de formation s'engage à souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile pour toutes les activités effectuées dans le cadre de ce parrainage.

ARTICLE 6

Le lycée ou centre tiendra compte des éventuelles remarques formulées par l'entreprise marraine et pourra modifier de ce fait la nature, le contenu et le fonctionnement pédagogique de ses formations ou enseignements, particulièrement pour répondre aux objectifs de leur qualité et professionnalisme, et les rendre plus pragmatique.

ARTICLE 7

Le présent protocole de parrainage est établi pour une durée d'un an. A défaut de dénonciation écrite, il se poursuivra d'année en année par tacite reconduction dans un engagement réciproque conforté de la meilleure adéquation entre qualité et professionnalisme de formation et emploi sur le bassin de vie de..... .

ARTICLE 8

Les actions de parrainage sont gratuites, les parties s'interdisent toute action en responsabilité ou dommages et intérêts en cas de résiliation ou pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 9

Toute modification dans les conditions du déroulement du parrainage initialement prévues fera l'objet d'un avenant.

La présente convention prend effet à compter du.....

Fait à le

Le représentant
de l'entreprise marraine

Le représentant
de l'Entreprise d'Entraînement
du Lycée ou centre de formation